



Points de vue sur le dispositif des CEE et la lutte contre la précarité énergétique

Xavier ROMON
Délégué général club CEE ATEE

RAPPEL
Mercredi 1^o juin 2011 – Rencontre d'experts

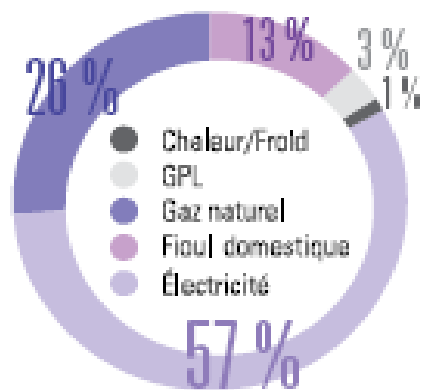


Les CEE, un dispositif de marché novateur pour lutter contre la PE

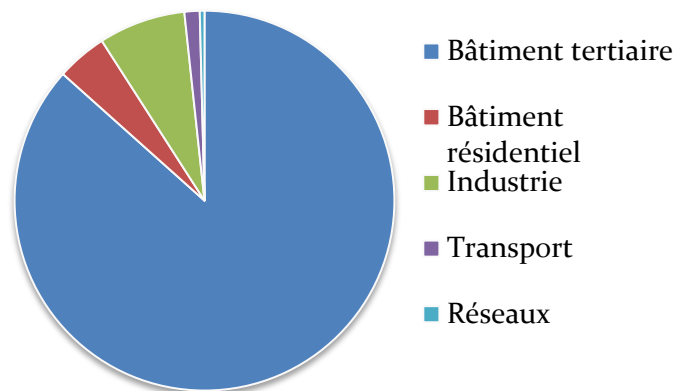
- Un dispositif incitateur et accélérateur des économies d'énergies, notamment dans le bâtiment.
- Un dispositif toutes énergies (elec, gaz, fioul, carburants)
- Les CEE peuvent aider à rompre un cercle vicieux : dépenses énergétiques d'un poids relatif plus lourd pour les ménages précaires, logements ayant le plus besoin de rénovation, mais moyens les plus faibles.
- Rôle moteur des obligés qui permet de lancer la démarche que le ménage ne ferait pas de lui-même
- Complémentarité avec les outils existants.

Les CEE, un bilan positif en 1^o période, des perspectives fortes en 2nd période

- Le dispositif a permis en 1^o période la réalisation de 550.000 changements de système thermiques (chaudières, PACs..) et 340.000 travaux d'isolation.
- Les objectifs de 2^o période sont multipliés par 6
- Les principaux éligibles non-obligés impliqués : les collectivités



RÉPARTITION DE L'OBLIGATION
PAR TYPE D'ÉNERGIE





De nouvelles possibilités intéressantes pour la lutte contre la précarité...

- La fiche Rénovation globale des bâtiments BAR-TH-45
 - Nécessite un audit énergétique Th-CE ex (coût important)
 - Plus adaptée aux rénovations des logements HLM (acteur unique) qu'aux logements diffus (62% des ménages précaires sont propriétaires, à 90% en maison individuelle).
 - Une version de la fiche 'individuelle' serait intéressante, par exemple basée sur le DPE avant et après travaux
- Les contrats de performance énergétique
 - Engagement de performance dans la durée
 - Approche globale, mais complexe



Les programmes d'accompagnement

- Les programmes d'accompagnement : un levier, mais
 - Taux de conversion pas assez attractif (0,15 c€/kWhc)
 - Bonification par la valorisation des travaux inapplicable car l'obligé ne peut remonter à la source des actions du fait du caractère diffus.
- Propositions :
 - Une seule valorisation CEE, conventionnelle et incitative, en échange de la contribution financière au programme (par ex au prix de marché CEE)
 - Relevé de preuves simplifié de réalisation des travaux pour l'accompagnement des travaux en local.



... mais des difficultés à résoudre

- Freins liés aux caractéristiques de la population visée:
 - Population diffuse. Difficulté du repérage des ménages
 - Travaux à financer quasi- intégralement
 - Rénovation moyenne 10 K€ (Isolation de combles + une chaudière BT) = 150 / 200 MWh → Payer la pénalité est plus intéressante pour l'obligé.
- Freins liés au dispositif vus des obligés:
 - Complexité des procédures administratives
 - Moyens et coûts de mise en place des actions permettant de toucher le diffus
 - Réseaux de partenaires plutôt qualitatif ('haut de gamme', donc plus cher). Faible densité en zones rurales.
 - Articulation Obligés / Collectivités
 - Problèmes de fiscalité: dons /mécénat incompatible CEE



Conclusions

- Profond désir d’agir dans le domaine de la précarité, mais des difficultés à résoudre pour avancer.
- Propositions :
 - Programme ‘Habiter Mieux’ : Une seule valorisation en échange de la contribution financière (prix de marché)
 - Relevé de preuves simplifié de réalisation des travaux pour l’accompagnement des travaux en local
 - Fiche ‘rénovation globale’ adaptée à la précarité
- Les CEE, un outil original qui ne peut à lui seul résoudre le problème de la précarité énergétique, mais peut notamment apporter une pierre à l’édifice ‘Habiter



Merci de votre attention

Plus d'infos :

☐ ATEE

www.atee.fr

☐ CLUB C2E

www.clubc2e.org

☐ ENERGIE PLUS

www.energie-plus.com

Annexe

Principe du dispositif

